

CRÉER UN ORGANISME DE FORMATION

Objectifs pédagogiques

- ◆ Choisir ou adapter votre statut juridique en fonction de votre situation, de vos objectifs, et de vos activités de prestataire de développement d'actions de compétences.
- ◆ Obtenir votre Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) auprès de la DIRECTTE de votre région.
- ◆ Être en mesure de conduire toutes vos actions de développement des compétences avec les bonnes méthodes et les bons documents, afin de pouvoir justifier à tout moment de l'effectivité et de la régularité du service fait, en cas de contrôle, notamment dans le cadre de prises en charges financières.

Prérequis :

- ◆ Aucun pré-requis nécessaire.
- ◆ Un entretien de faisabilité précédera toute inscription.

Public concerné :

- ◆ Personnes en reconversion professionnelle, inscrites ou non à Pôle Emploi.
- ◆ Responsables d'organismes de formation internes.
- ◆ Responsables administratifs et financiers.
- ◆ Toute personne salariée ou non salariée souhaitant devenir Opérateur Prestataire d'Actions concourant au développement des Compétences

Moyen Pédagogique :

- ◆ Accompagnement individuel ou en groupe,
- ◆ Formation accessible en ligne,
- ◆ Accessible aux personnes en situation de handicap,
- ◆ Accessible aux personnes déficientes auditives,
- ◆ Assistance téléphonique après la formation,
- ◆ Vidéoprojecteur, PowerPoint, paper-board.

Coût pédagogique HT par Stagiaires

- ◆ 980,00 € H.T. en INTRER
- ◆ 1 280,00 € H.T en INTRA

Lieux :

- ◆ Strasbourg, Colmar, Mulhouse,
- ◆ Région Alsace, Grand Est,
- ◆ Partout en France

Date :

- ◆ Accessible en entrée et sortie permanente
- ◆ Session au planning

Effectif par session :

- ◆ Minimum 2 personnes
- ◆ Maximum 8 personnes
- ◆ Accompagnement individuel.

Vous souhaitez créer ou reprendre un organisme de formation ? Cette formation vous permet de valider la viabilité de votre projet, de vous poser les bonnes questions et de passer plus sereinement les étapes de création.

Conception de la formation :

Partie réglementation :

- ◆ Le cadre juridique et réglementaire de la Formation Professionnelle Continue,
- ◆ La démarche qualité en Formation Professionnelle Continue.
- ◆ Le CNEFOP et COFRAC
- ◆ Le décret 2015-790 de 2015 et ses 6 critères, et le décret 2019-564 de 2019
- ◆ Le guide de la DIRECCTE,

Partie administrative :

- ◆ Élaboration d'un devis,
- ◆ Élaboration d'une facture,
- ◆ Élaboration du règlement intérieur,
- ◆ Conditions générales de vente,
- ◆ Contrats de sous-traitance,
- ◆ Bilan Pédagogique et Financier,
- ◆ L'accueil des personnes en situation de handicap.

Partie pédagogique :

- ◆ Engagements déontologiques,
- ◆ Le processus de conduite d'une action de formation,
- ◆ Moyens matériels, pédagogiques et d'encadrement,
- ◆ Analyse des besoins et adéquation de la formation au public formé,
- ◆ Tests de positionnement,
- ◆ L'hexamètre de Quintilien, la taxonomie de Bloom,
- ◆ Élaboration d'un programme détaillé,
- ◆ Le cahier des charges,
- ◆ La Convention de formation,
- ◆ La Convocations,
- ◆ L'Accueil des stagiaires,
- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ La feuille d'émargement,
- ◆ Contrôle des acquis à l'entrée de la formation,
- ◆ Fiche d'acquisition des compétences,
- ◆ Les Indicateurs de performance,
- ◆ Vérification des acquisitions en continu,

Modalités d'évaluation en amont :

- ◆ Un entretien **individuel** de faisabilité précédera toute inscription.

Modalités d'évaluation en aval :

- ◆ Questionnaire d'évaluation des connaissances après formation
- ◆ Attestation de formation

Matériel utile :

- ◆ Ordinateur portable
- ◆ Une connexion Internet

Intervenants :

- ◆ Alain Picou, dirigeant d'AP-Consulting 20 ans d'expériences dans la formation professionnelle

Durée :

- ◆ 2 jours de 07 heures soit 14 heures.

- ◆ Contrôle de l'assiduité des stagiaires,
- ◆ Contrôle des acquisitions à la sortie de la formation,
- ◆ Évaluation à chaud de la formation par les stagiaires, le financeur,
- ◆ Évaluation de la formation par le formateur,
- ◆ Évaluation à froid de la formation par les stagiaires, le financeur,
- ◆ Organisation d'une veille légale et réglementaire,
- ◆ Organisation d'une veille sur l'évolution des compétences des métiers et des emplois et en exploiter les enseignements,
- ◆ Organisation d'une veille sur l'évolution pédagogiques et technologiques et en exploiter les enseignements.

Diffuser vos actions de formation :

Partie réglementation :

- ◆ Le CARIF OREF
- ◆ Le KAIROS
- ◆ Vos formations digitalisées,
- ◆ Rendre les formations éligibles au CPF.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- ◆ Connaître le cadre légal et réglementaire concernant la création d'un OPAC, Cerner le rôle et les missions du responsable formation et du formateur. Accompagner une personne souhaitant suivre une formation.

Modalités de formation en FAOD (*formation à distance*)

- ◆ La formation pourra être suivie via soit la plateforme ZOOM, soit la plateforme TEAM. Le formateur vous indiquera sur quel support la formation sera dispensée.
- ◆ Pouvoir suivre cette action de formation dans de bonne condition, une simple connexion à l'Internet et une webcam seront nécessaire.
- ◆ En cas de souci de connexion, le formateur sera disponible via le numéro de téléphone indiqué dans votre convocation.
- ◆ Evaluation continue pendant la formation à travers de nombreux exercices pratiques à réaliser en ligne avec un corrigé fait par le formateur.
- ◆ Durant la formation le formateur complétera votre fiche d'acquisition des compétences qui sera à votre disposition sur simple demande auprès d'AP-Consulting.
- ◆ En fin de formation le stagiaire devra remplir et renvoyer la feuille d'émargement et l'évaluation à chaud de la formation.

Programme mise à jour le 01/05/2021